

période de deux ans. Cependant, le Tribunal peut, dans des cas exceptionnels, lorsqu'il juge qu'il y a lieu de le faire, ordonner le versement d'une indemnité plus élevée. Un exposé des motifs accompagne chaque décision de ce genre prise par le Tribunal.

2. Si le Tribunal estime que la procédure prescrite par le Statut du personnel et le Règlement du personnel n'a pas été suivie, il peut, à la demande du Secrétaire général et avant de statuer au fond, ordonner le renvoi de l'affaire pour que la procédure requise soit suivie ou reprise. Lorsqu'il décide de renvoyer une affaire, le Tribunal peut ordonner le paiement au requérant d'une indemnité en réparation de tout préjudice subi par suite de retard imputable à la procédure suivie; cette indemnité ne peut être supérieure au montant net du traitement de base pour une période de trois mois.

3. Lorsqu'il y a lieu à indemnité, celle-ci est fixée par le Tribunal et versée par l'Organisation des Nations Unies ou, le cas échéant, par l'institution spécialisée à laquelle la compétence du Tribunal s'étend aux termes de l'article 12.

C

NOUVEL EXAMEN DU STATUT DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS LES PRINCIPES ET LES NORMES APPLIQUÉS POUR SA MISE EN ŒUVRE

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'entreprendre, à sa dixième session en 1955, sur la base d'un rapport que présentera le Secrétaire général et des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, y compris leurs recommandations touchant les nouvelles mesures que l'Assemblée générale pourrait être appelée à prendre, un nouvel examen tant des principes et des normes que le Secrétaire général aura progressivement élaborés et appliqués en mettant en œuvre le Statut du personnel que du Statut du personnel même;

2. *Prie* le Secrétaire général de communiquer aux gouvernements des Etats Membres, quatre semaines au plus tard avant la date d'ouverture de la dixième session de l'Assemblée générale, le rapport et les observations visés au paragraphe 1 ci-dessus.

*471ème séance plénière,
le 9 décembre 1953.*

783 (VIII). Modification éventuelle de la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la modification éventuelle de la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale²⁵,

Prenant note également des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, énoncées dans son vingtième rapport à l'Assemblée générale (huitième session)²⁶,

Fait sienna la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon laquelle il convient de maintenir les dispositions actuelles du règlement intérieur touchant la date d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

*471ème séance plénière,
le 9 décembre 1953.*

²⁵ Voir le document A/2436.

²⁶ Voir le document A/2553.

784 (VIII). Organisation du Secrétariat

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* des propositions énoncées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'organisation du Secrétariat²⁷ et de la déclaration qu'il a faite à la Cinquième Commission lors de sa 427ème séance;

2. *Recommande* que, dans toute la mesure du possible, le Secrétaire général entreprenne l'exécution du plan qu'il a proposé et élabore ses prévisions budgétaires pour l'exercice 1955 dans le cadre général de ce plan, en tenant compte des observations et suggestions formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son trente-sixième rapport à l'Assemblée générale (huitième session)²⁸, ainsi que des opinions exprimées à la Cinquième Commission lors de ses 427ème et 428ème séances tenues le 8 décembre 1953.

*471ème séance plénière,
le 9 décembre 1953.*

785 (VIII). Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1953

A

L'Assemblée générale,

Considérant que dans son rapport²⁹ le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 179.420 dollars pour le versement des indemnités accordées par le Tribunal administratif des Nations Unies dans onze affaires (affaire No 26 et affaires Nos 37 à 46),

Considérant que, dans son vingt-quatrième rapport à l'Assemblée générale (huitième session)³⁰, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment à l'ouverture de ce crédit,

Considérant cependant qu'au cours du débat que la Cinquième Commission a consacré à cette ouverture de crédit, d'importantes questions juridiques ont été soulevées,

Décide

De soumettre à la Cour internationale de Justice, pour avis consultatif, les questions juridiques ci-après:

"1) Vu le Statut du Tribunal administratif des Nations Unies et tous autres instruments et textes pertinents, l'Assemblée générale a-t-elle le droit, pour une raison quelconque, de refuser d'exécuter un jugement du Tribunal accordant une indemnité à un fonctionnaire des Nations Unies à l'engagement duquel il a été mis fin sans l'assentiment de l'intéressé?"

"2) Si la Cour répond par l'affirmative à la question 1, quels sont les principaux motifs sur lesquels l'Assemblée générale peut se fonder pour exercer légitimement ce droit?"

*471ème séance plénière,
le 9 décembre 1953.*

²⁷ Voir le document A/2554.

²⁸ Voir le document A/2606.

²⁹ Voir le document A/2534.

³⁰ Voir le document A/2580.

B

L'Assemblée générale

Décide que le crédit de 48.327.700 dollars des Etats-Unis ouvert pour l'exercice financier 1953 par la résolution 674 (VII), du 21 décembre 1952, est augmenté de 1.541.750 dollars. Cette augmentation se répartit de la façon suivante :

	<i>Crédits ouverts en vertu de la résolution 674 (VII), après ajustement</i>	<i>Augmentations ou diminutions de crédits</i>	<i>Montants révisés des crédits</i>
<i>(Dollars des Etats-Unis)</i>			
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
<i>Chapitres</i>			
<i>Titre Ier. — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, commissions et comités</i>			
1. L'Assemblée générale, ses commissions et comités . . .	603.400	120.000	723.400
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités . . .	—	—	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	263.200	—(17.000)	246.200
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	20.000	4.000	24.000
3b. Commissions économiques régionales	96.000	—	96.000
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités . . .	59.900	—	59.900
TOTAUX DU TITRE Ier	<u>1.042.500</u>	<u>107.000</u>	<u>1.149.500</u>
<i>Titre II. — Enquêtes et recherches</i>			
5. Enquêtes et recherches	2.140.700	—(25.000)	2.115.700
5a. Service mobile des Nations Unies	546.200	—	546.200
TOTAUX DU TITRE II	<u>2.686.900</u>	<u>—(25.000)</u>	<u>2.661.900</u>
<i>Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York</i>			
6. Cabinet du Secrétaire général	375.100	15.900	391.000
6a. Bibliothèque	471.000	—(10.000)	461.000
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	753.200	—(20.000)	733.200
8. Secrétariat du Comité d'état-major	136.900	—(15.000)	121.900
9. Administration de l'assistance technique	386.700	—	386.700
10. Département des questions économiques	2.269.100	—(140.000)	2.129.100
11. Département des questions sociales	1.685.900	—(20.000)	1.665.900
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	936.000	—(36.000)	900.000
13. Département de l'information	2.734.900	—(50.000)	2.684.900
14. Département juridique	451.400	—(6.000)	445.400
15. Conférences et services généraux	9.614.350	—(140.000)	9.474.350
16. Services administratifs et financiers	1.564.200	29.000	1.593.200
17. Dépenses communes afférentes au personnel	4.479.500	1.885.850	6.365.350
18. Charges communes	3.854.800	—(76.200)	3.778.600
19. Matériel	252.050	—	252.050
TOTAUX DU TITRE III	<u>29.965.100</u>	<u>1.417.550</u>	<u>31.382.650</u>
<i>Titre IV. — Bureau des Nations Unies à Genève</i>			
20. Bureau des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au secréta- riat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupé- fiants qui sont prévues à l'article III)	4.407.800	69.200	4.477.000

		<i>Crédits ouverts en vertu de la résolution 674 (VII), après ajustement</i>	<i>Augmentations ou diminutions de crédits</i>	<i>Montants révisés des crédits</i>
<i>Chapitres</i>		<i>(Dollars des Etats-Unis)</i>		
	Report	4.407.800	69.200	4.477.000
	Article III. — Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	47.100	—	47.100
20a.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	650.000	—	650.000
	TOTAUX DU TITRE IV	<u>5.104.900</u>	<u>69.200</u>	<u>5.174.100</u>
	<i>Titre V. — Centres d'information</i>			
21.	Centres d'information (à l'exception des services d'information du Bureau des Nations Unies à Genève)	862.300	—	862.300
	TOTAUX DU TITRE V	<u>862.300</u>	<u>—</u>	<u>862.300</u>
	<i>Titre VI. — Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)</i>			
22.	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1.030.000	115.000	1.145.000
23.	Commission économique pour l'Amérique latine	866.000	—(47.000)	819.000
	TOTAUX DU TITRE VI	<u>1.896.000</u>	<u>68.000</u>	<u>1.964.000</u>
	<i>Titre VII. — Dépenses de représentation</i>			
24.	Dépenses de représentation	20.000	—	20.000
	TOTAUX DU TITRE VII	<u>20.000</u>	<u>—</u>	<u>20.000</u>
	<i>Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie</i>			
25.	Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article VI pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants)	752.220	—(25.000)	727.220
	Article VI. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	11.780	—	11.780
26.	Publications	812.800	—(50.000)	762.800
	TOTAUX DU TITRE VIII	<u>1.576.800</u>	<u>—(75.000)</u>	<u>1.501.800</u>
	<i>Titre IX. — Programmes techniques</i>			
27.	Activités sociales	768.500	—	768.500
28.	Développement économique	479.400	—	479.400
29.	Administration publique	145.000	—	145.000
	TOTAUX DU TITRE IX	<u>1.392.900</u>	<u>—</u>	<u>1.392.900</u>
	<i>Titre X. — Dépenses spéciales</i>			
30.	Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649.500	—	649.500
31.	Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège	1.500.000	—	1.500.000
31a.	Frais de construction du Siège	1.000.000	—	1.000.000
	TOTAUX DU TITRE X	<u>3.149.500</u>	<u>—</u>	<u>3.149.500</u>

	<i>Crédits ouverts en vertu de la résolution 674 (VII), après ajustement</i>	<i>Augmentations ou diminutions de crédits</i>	<i>Montants révisés des crédits</i>
<i>Chapitre</i>		<i>(Dollars des Etats-Unis)</i>	
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
<i>Titre XI. — Cour internationale de Justice</i>			
32. Cour internationale de Justice	630.800	—(20.000)	610.800
TOTAUX DU TITRE XI	630.800	—(20.000)	610.800
TOTAUX GÉNÉRAUX	48.327.700	1.541.750	49.869.450

*471ème séance plénière,
le 9 décembre 1953.*

786 (VIII). Ouverture de crédits pour l'exercice financier 1954

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1954:

1. Un crédit de 47.827.110 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Dollars des Etats-Unis

A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
<i>Chapitres</i>			
<i>Titre Ier — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, commissions et comités</i>			
1. L'Assemblée générale, ses commissions et comités		541.750	
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités ..	—	—	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	164.180		
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	21.400		
3b. Commissions économiques régionales	72.000	257.580	
4. Le Conseil de tutelle, ses commission et comités ...		50.000	
TOTAL DU TITRE Ier			849.330
<i>Titre II. — Enquêtes et recherches</i>			
5. Enquêtes et recherches	2.061.000		
5a. Service mobile des Nations Unies	566.300		
TOTAL DU TITRE II			2.627.300
<i>Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York</i>			
6. Cabinet du Secrétaire général	394.000		
6a. Bibliothèque	479.130	873.130	
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	758.500		
8. Secrétariat du Comité d'état-major	136.900		
9. Administration de l'assistance technique	386.700		
10. Département des questions économiques	2.263.700		
11. Département des questions sociales	1.704.000		
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	938.400		
13. Département de l'information	2.713.400		
14. Département juridique	460.300		
15. Conférences et services généraux	9.399.700		
15a. Administration postale des Nations Unies	143.400		
A reporter	18.905.000	873.130	